

FICHE DE SÉCURITÉ

Colle d'étanchéité pour pare-vapeur 310 ml – Réf 820 324

FDS conforme à la directive 1999/45/EU

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

1/ IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Désignation commerciale : Colle Pare-Vapeur 310ml – Réf 820 324

Utilisation du Produit : Colle pour liaison pare-vapeur / structure

Identification de la société : UBBINK France
13, Rue de Bretagne
Z.A. Malabry – BP 4301
44 243 La Chapelle sur Erdre
Tél : 02 51 13 46 46
Email : ubbink@ubbink.fr

Numéro d'appel d'urgence : ORFLA / +33 (0)1 45 42 59 59

2/ IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008): EUH208.

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Pictogrammes de danger : néant
- Mention d'avertissement : néant
- Mentions de danger : néant
- Indications complémentaires :

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

Fiche de données de sécurité disponible sur demande. (EUH210)

2.3 Autres dangers

3/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS DU PRODUIT

2 Caractérisation chimique: Mélanges

Substances	No.-Index	No.-CAS/ CE	Classification-CLP	W/w%	Note
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	613-167-00-5	55965-84-9 / -	Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 2;H310, Skin Corr. 1C;H314, Skin Sens. 1A;H317, Acute Tox. 2;H330, Aquatic Acute 1;H400, M=100, Aquatic Chronic 1;H410, M=100, EUH071	<0,0015	-

Eye Dam. 1: $C \geq 0,6 \%$, Eye Irrit. 2 : $0,06 \% \leq C < 0,6 \%$, Skin Corr. 1C: $C \geq 0,6 \%$, Skin Irrit. 2: $0,06 \% \leq C < 0,6 \%$, Skin Sens. 1A: $C \geq 0,0015 \%$

4/ PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Sortir à l'air frais. Placer l'accidenté sous surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas d'ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux: Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Montrer cette fiche de données de sécurité à un médecin ou à une salle d'urgence.

5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Incendie environnant: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais. Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

6/ MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Prélever mécaniquement. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon. Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

7/ MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. À conserver au froid mais à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Voir utilisation rubrique 1.

8/ CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (INRS ED 984): -

Valeur de la DNEL/PNEC: Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire : Non exigé.

Protection des mains : Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Protection des yeux/du visage : Non exigé.

Protection de la peau : Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

9/ PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Indications générales	
Aspect	Pâte
Forme :	Cartouche 310 ml
Couleur :	Bleu
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Non déterminé
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair	-
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Température d'inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité :	-
Propriétés explosives :	-
Limites d'explosion :	-
Inférieure :	Non déterminé
Supérieure :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité à 20 °C :	-
Densité relative :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Miscible avec l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Non déterminé
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminé
Cinématique :	Non déterminé
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	-
VOC (CE)	-

10/ STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Aucune donnée

10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucun risque de réaction dangereuse

10.4 Conditions à éviter : Aucun effet connu

10.5 Matières incompatibles : Aucun effet connu

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations

11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No.CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

· Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, la classification n'est pas respectée

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, la classification n'est pas respectée

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, la classification n'est pas respectée

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, la classification n'est pas respectée

· Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, la classification n'est pas respectée

12/ INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune donnée

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun effet connu

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne correspond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes : aucun

13/ MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK

08 04 10

Marquage spécifique : -
Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé

14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1 -14.4.

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Sans rapport.

15/ INFORMATIONS À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Restrictions professionnelles: -

Autre: -

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Sans.

16/ AUTRES INFORMATIONS

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H301 - Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H310 - Mortel par contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H330 - Mortel par inhalation.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : EUH208 - Méthode de calcul

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Respecter les usages, conditions et précautions d'emplois mentionnés.

Les renseignements mis à disposition dans cette fiche de données sécurité produit sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite, le récipiendaire utilise ce produit UBBINK France, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité.

Sur ces bases et selon les bonnes pratiques professionnelles, tenez compte sous votre responsabilité de tous les facteurs concernant votre activité tels que les conditions de mise en œuvre (température...) ainsi que l'usage raisonnablement prévisible de votre produit. La responsabilité d'Ubbink ne saurait être mise en cause en cas d'incidents consécutifs à l'emploi du produit à des fins ou dans des conditions non préconisées, ni en cas de non-respect des règles et précautions à observer dans l'exercice de votre profession.